

Le 09 février 2022.

Observations reçues pendant l'enquête sur les deux registres de Rubescourt et de Le-Frestoy-Vaux.

**Au total 38 observations déposées sur les deux registres.
Document établi par le commissaire enquêteur Yves Morel selon les observations déposées sur les deux registres.**

Sur le registre de Rubescourt :

Observation notée n°1

Date de dépôt : Le 06/01/2022 à 9 h 15.

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : déposée par Monsieur Bouche Eric, conseiller municipal de Rubescourt, demeurant 18 rue des 3 Doms à Rubescourt 80500.

J'émet les observations suivantes quant à l'implantation de ce parc éolien :

- Pollution visuelle : trop d'éoliennes dans un périmètre restreint,
- Pollution sonore : bruit des pales,
- Nature des matériaux à utiliser pour la construction des éoliennes : risques d'incidents/accidents infimes : ex une pale qui tombe,
Conséquences :
- Risques d'acouphènes,
- Des troubles du comportement et de la santé chez les humains et les animaux,
- Des insomnies,
- Des effets stroboscopiques,
- La destruction de la biodiversité,
- Des paysages défigurés,
- Dévalorisation des biens mobiliers/immobiliers en cas de revente,
- Prendre en considération des difficultés éventuelles pour capter les réseaux liés à la TV et à Internet,
Réflexion : Le côté financier l'emporterait-il sur le côté écologique de l'opération ?

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Avis défavorable déposé par un habitant de la commune de Rubescourt Oise.

Observation notée n°2

Date de dépôt : Le 06/01/2022 à 10 h00

Lieu de dépôt : Sur le registre de Rubescourt.

Visite de Monsieur Boisseau habitant de Assinvillers commune voisine de Frestoy-Vaux.

Pas de contribution déposée sur le registre mais note portée par le commissaire enquêteur concernant cette visite :

Note du commissaire enquêteur :

L'habitation de Monsieur Boisseau est relativement proche des éoliennes du projet. Il souhaite situées celles-ci par rapport à son habitation pour vérifier s'il ne va pas ressentir un sentiment de saturation et d'enfermement visuels. On observe ensemble les schémas de saturation visuelle d'Assainvillers page 597, 598, et 599 du dossier XXX. On constate qu'il existe selon l'étude un angle dit de « respiration » de 145 ° « mais que le fond de carte correspond à une autre région.

Monsieur Boisseau décide de revenir lors d'une prochaine permanence et je contacte immédiatement le Bureau d'études concerné par l'intermédiaire de RWE pour recevoir les pages 597, 598, et 599 corrigées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire-enquêteur :

Le 8 janvier RWE m'adresse par mail les documents corrigés que je tiens à disposition des visiteurs et de Monsieur Boisseau.

L'angle de « respiration » et les différents calculs d'angles de la page 596 restent inchangés. Seul le fond de carte était erroné.

Les autres études de schémas de saturation ne comportent pas d'erreur de fond de carte.

On observe cependant avec Monsieur Boisseau que si le projet situé sur la commune d'Assainvillers (projet non encore instruit par la DDT et non soumis encore à enquête publique) se réalisait après celui du Balinot, l'angle de « respiration » serait réduit et le phénomène de saturation pour les habitants d'Assainvillers serait plus important avec 6 éoliennes supplémentaires.

Observation notée n°3

Date de dépôt : Le 06/01/2022 à 11 h 15

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : déposée par Monsieur Ribaucourt Xavier habitant 2 rue de l'église à Laboissière en Santerre, Somme, située hors du périmètre des 29 communes.

Contribution :

Monsieur Ribaucourt est favorable au projet.

Avis favorable déposé par un habitant de la Somme dans une commune hors du périmètre des 29 communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°4

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 14 h 00

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : Déposée par Monsieur Moreau Etienne exploitant agricole à Rubescourt, gérant de la SCEA du Pas, domicilié à la ferme du Pas à Rubescourt.

Je suis éleveur de bovins sur la commune de Rubescourt. Apparemment certains problèmes sont intervenus sur des élevages de bovins suite à la construction de parcs éoliens.

C'est pourquoi j'émet une réserve demandant une étude sur le parc éolien. Pour être certain qu'aucun problème survienne sur mon élevage. Et si problème il y a suite à la construction du parc que les dommages xxx sur mon élevage soit pris en charge : pertes d'exploitation, et à plus long terme perte de valeur foncière de mon entreprise.

Monsieur Moreau exploite pour son élevage de bovin des terres situées à proximité immédiate des éoliennes E1 et E2 (distantes de 20 m à 300 ou 400 m).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire-enquêteur :

Monsieur Moreau a signé une convention pour l'installation sur ces parcelles d'une éolienne du projet du parc du Balinot. Il a précisé verbalement lors de sa visite, qu'il n'avait pas connaissance des problèmes évoqués dans la presse par des éleveurs de bovins en France suite à l'installation d'éoliennes près des terrains de pâture des bovins, lorsqu'il a signé la convention d'installation d'une éolienne sur ses terres. Il est inquiet. Il souhaite qu'une étude soit faite et avoir la garantie si le projet est réalisé que les conséquences financières éventuelles directes et indirectes dues au projet du Parc du Balinot soit pris en charge par la société en charge du projet du Balinot.

Avis avec réserve déposé par un habitant de la commune de Rubescourt.

Observation notée n°5

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 14 h 45

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : Déposée par Madame Ducrocq habitant dans la commune de Rubescourt.

Je trouve ce projet d'éoliennes assez normal. Fabriquer de l'électricité avec la nature, c'est une excellente solution. Donc je suis favorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire-enquêteur :

Avis favorable déposé par un habitant de Rubescourt.

Observation notée n°6

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 15 h 00

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : déposée par Monsieur Dutriaux Gilles habitant à Rubescourt.

J'ai participé aux réunions d'informations pendant l'élaboration du projet.

Je suis favorable au projet.

Pièce(s) jointes(s) : Pas de pièce jointe.

Avis favorable déposé par un habitant de Rubescourt.

Observation notée n°7

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 15 h 15

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution déposée par Monsieur et Madame Mercier Edith et Denis habitants de Rubescourt.

Nous avons participé aux réunions sur le projet éolien et nous sommes pour ce projet :

Bien que complémentaires l'énergie éolienne est une énergie propre et renouvelable qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

Une fois en service les éoliennes fournissent une énergie propre. En ce qui concerne les nuisances visuelles, elles ne gênent pas plus que les poteaux électriques etc.. Il s'agit aussi de nous préoccuper des années et des décennies qui viennent pour les générations futures. Les retombées économiques ne sont pas négligeables pour notre petite commune et pour la région.

Pièce(s) jointes(s) : Pas de pièce jointe.

Avis favorable déposé par deux habitants de Rubescourt.

Observation notée n°8

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 15 h 30

Lieu de dépôt : registre de Rubescourt

Contribution : Déposée par Monsieur AUGET Frédéric habitant de Rubescourt.

Avis favorable pour ma part car je pense que le projet apportera beaucoup à la commune, enfouissement des réseaux électriques par la suite, production d'énergie propre et renouvelable à volonté. Pour moi pas plus gênant qu'un pylône électrique en laissant un monde moins pollué aux générations futures.

Pièce(s) jointes(s) : Pas de pièce jointe

Avis favorable déposé par un habitant de Rubescourt.

Observation notée n°9

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 16 h 15

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : déposée par Monsieur Carpentier Jérémy habitant de Rubescourt et un autre habitant de Rubescourt.

Avis favorable. Energie renouvelable, propre, dans l'air du temps.

Les retombées financières pour notre commune ne sont pas négligeables.

Je ne suis pas gêné par les nuisances visuelles ou sonores pas plus que celles de la route et des poteaux électriques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Avis favorable déposé par deux habitants de Rubescourt.

Observation notée n°10

Date de dépôt : Le 11/01/2022 à 17 h 00

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : déposée par Madame la Maire de Rubescourt habitante de Rubescourt.

Projet pour deux communes raisonnable et respectueux de l'environnement en utilisant une énergie locale (le vent).

Des retombées économiques permettront de se développer.

Aujourd'hui l'apport du nucléaire avec ses problèmes de maintenance nous oblige à acheter de l'électricité à l'étranger hors de prix alors que nous pouvons développer encore les parcs éoliens.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Avis favorable déposé par un habitant de Rubescourt.

:

Observation notée n°11

Date de dépôt : Le 06/01/2022 à 14h 30

Lieu de dépôt : Registre de Rubescourt

Contribution : Pas d'observation déposée. Visite d'un habitant de Remeranges Somme

Diversification Energie et retombées économiques pour le secteur

Pièce(s) jointes(s) : Une pièce jointe à cette contribution de 1 page.

Avis favorable d'un habitant de la Somme.

Sur le registre de Le-Frestoy-Vaux

Observation notée n°12

Date de dépôt : Le 06/01/2022 à 15 h 00

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy-Vaux

Contribution : Déposée par un habitant de la commune Montdidier dans la Somme (une des 29 communes).

Le territoire de Rubescourt / Frestoy-Vaux est dans la périphérie immédiate de Montdidier 6200 habitants sous-préfecture de la Somme.

Dans notre espace de vie, dans un rayon de 25 km, Montdidier étant au centre, on dénombre 200 éoliennes construites. Bientôt 30 de plus en cours d'installation et une cinquantaine en instruction.

Les demandes pour Rollot et Piennes XXX ont été refusées par la Communauté de communes du Grand Roye.

Notre espace vie, d'éducation, d'épanouissement, de travail est miné, saturé. Nos projets immobiliers sont suspendus à la crainte de l'éolien non maîtrisé à venir.

Les sols sont pollués par le béton et la ferraille enfouies (1000 t à 1500 t par éolienne).

La pollution visuelle permanente pour plusieurs décennies est à son maximum supportable avec des Eoliens de plus en plus hauts 165 m- 172 m.

Les arbustes de 80 cm offert généreusement aux riverains ne masqueront et ne feront pas oublier les éoliennes de 165 – 172 m.

Les propositions de placement pour les collectivités, les riverains que ne sont que des tentatives malsaines, discutables n'ont pour but que de calmer les riverains et obtenir un silence provisoire.

Les phénomènes délétères, nuisibles sur la santé des humains, des animaux se confirment de jour en jour :

- Vibrations dans le sol
- Ondes sonores
- Effets stroboscopiques des pales.
- Très prochainement les éoliennes installées sur notre territoire vont arriver en fin de vie et nous découvrirons toute la problématique de leur démantèlement, du recyclage des pales et du coût de plus en plus élevé dans un contexte de provisionnement très insuffisant. Et nous déboucherons sur des friches éoliennes industrielles.
- Ce ne sont pas les appellations trompeuses, faussement évocatrices de bien-être, de calme et de quiétude qui vont nous rassurer :
Ferme éolienne, Parc du Trèfle, Parc des tulipes, Parc de la Luce, 1 et 2 , Parc de Picardie Verte.

Les habitants ne sont pas dupes : 1000 Eoliennes dans la Somme. Bravo nous sommes les premiers, mais restons-en-là, on n'est pas preneur pour le challenge des 2000.

L'énergie éolienne est intermittente mais la pollution qu'elles engendre est PERMANENTE, de plus en plus massive, haute, visible de jour comme de nuit.

Nous ne sommes pas contre l'éolien mais à juste titre, merci de comprendre que nous en avons notre compte.

Pièce(s) jointes(s) : Pas de pièce jointe.

Avis défavorable déposé par un habitant de Mondidier une commune située dans le périmètre des 29 communes.

Observation notée n°13

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 8 h 30

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Frestoy-Vaux.

Après une demande de renseignement, le visiteur précise qu'il va déposer un avis défavorable sur le site internet de l'enquête.

Pièce(s) jointes(s) : Pas de pièce jointe.

Visite avec avis défavorable d'un habitant de Frestoy-Vaux.

Observation notée n°14

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 8 h 45

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Frestoy-Vaux Monsieur Plasmans Thierry

Je suis pour le projet du Balinot .

L'éolien est une solution d'avenir pour la production d'électricité et d'électricité verte. Il faudra de plus en plus d'électricité pour décarboner notre énergie.

RWE a eu pour l'élaboration de e projet une démarche vertueuse avec une extrême communication avec la population, nombreuses réunions publiques d'information, courriers dans les boites aux lettres.

C'est un projet respectueux de l'environnement, éloignement de 700 m des habitations, éloignement des zones boisées, préservation de la biodiversité. Les retombées financières annuelles (20 000 € et 10 000€) ainsi que les mesures relatives aux impacts du projet (plus de 100 000 €) vont être particulièrement intéressantes pour notre commune. Elles vont permettre d'améliorer le cadre de vie et de rendre notre village plus accueillant, de le « moderniser », ce qui n'aurait pas été possible avec notre budget actuel.

Avis favorable déposé par un habitant de Frestoy-Vaux

Observation notée n°15

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 9 h 10

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Déposée par Monsieur Jean Michel Serres, un habitant de Montdidier dans la Somme (une des 29 communes)

Observation déposée sous la forme d'une lettre datée 15/01/2021 de 4 pages.

Pièce(s) jointes(s) : Une lettre de 4 pages datée 15/01/2021 notée observation n° 15 par le commissaire enquêteur ;

Commenté [yves.more1]:

2/n

se mobilise. C'est la technique du « saucisson ». Le projet du Balinot et les projets du Parc du Frestoy à Assainvillers ainsi que les parcs de la Garache et de Rollot sont étroitement liés, **et comme l'a demandé la MRAE, ils auraient dû être instruits ensemble.**

Aucune mesure des effets cumulés des deux, voire des 4 parcs n'a été faite, ni au niveau acoustique ni en termes d'impact sur les paysages, sur l'encerclement et la saturation visuelle, ni sur l'impact environnemental.

Tout le dossier a été écrit entre 2017 et 2019, avant les constructions de nouveaux parcs à proximité immédiate et avant les nouvelles autorisations. En réalité tous les chiffres sont faux dans le dossier, même les comptes d'exploitation prévisionnels.

Exemple: dans le plan d'affaires prévisionnel à 20 ans le taux d'impôt sur les sociétés est de 34 % sur toute la durée. Or le taux actuel, selon la DGFIP, est entre 26,5 et 27,5% et le gouvernement a annoncé qu'il baissera à 25% dès l'année prochaine.

Il en résulte une sous-estimation de la rentabilité de 6 M€ sur la durée du projet : 18,6 M€ de profits pour 67 M€ de chiffre d'affaires cela représente 28% de profit net après impôts... un niveau exceptionnellement élevé.

Par ailleurs le dossier est si ancien que dans de nombreux domaines il ne répond plus à la législation en vigueur, en particulier à la loi du 22 juin 2020 (voir sujet démantèlement).

C'est le far West, la ruée vers l'or, le développement éolien est totalement anarchique, au détriment de la population et des finances publiques. Ici chaque parc a un opérateur différent. Il n'y a aucune coordination, aucune négociation groupée (par exemple par la com de com ou un groupement de maires) pour limiter le développement de l'éolien et avoir de meilleures conditions écologiques et financières.

Argent public français, profits privés et emplois en Allemagne. Ces parcs sont des usines de production électrique à ciel ouvert, les éoliennes sont construites par Nordex (Danemark/Allemagne), l'opérateur est Allemand (RWE) IL n'y a quasi aucun emploi en France, même la supervision des éoliennes sera faite depuis un centre de pilotage à l'étranger.

Le projet va rapporter 18 M€ de profits nets après impôts sur 20 ans, or c'est parce que le gouvernement achète l'électricité éolienne deux fois plus cher que le prix de marché et le garantit sur 20 ans. Le coût de ces subventions pour l'État français : environ 10 milliards d'euros en 2022 (source Cour des comptes), qui viennent de nos impôts en particulier de la taxe sur les carburants, payée surtout par les ménages ruraux modestes !

RWE l'opérateur est le plus gros pollueur d'Europe, le plus gros exploitant de centrales à lignite et à charbon, il nous envoie ses poussières de charbons en direct d'Allemagne. Sa production électrique éolienne a baissé en 2021 alors que sa production d'électricité à base de charbon a fortement augmenté. Source officielle de RWE lui-même dans son rapport d'activité à ses actionnaires pour les 9 premiers mois de janvier à septembre 2021 (disponible sur le site de RWE.com en anglais, rapport sur l'année complète à venir en mars 2022).

L'importance du charbon par RWE est telle (plus de 60 millions de tonnes) que AXA a décidé récemment d'arrêter d'assurer l'ensemble des activités du groupe y compris les énergies renouvelables: source agence Bloomberg.

RWE écrit que les éoliennes n'ont tourné pour produire de l'électricité que 17% du temps en 2021 en Allemagne

Source Rapport d'activité de RWE à ses actionnaires (en anglais). La production réelle des éoliennes 83% inférieure à leur puissance théorique.

21 Nbrei obscuris n° (19) 1/4
Lettre de Nommer Jean-Michel Serres
datée 15/01/2021 - 4 pages -

Éléments destinés à l'enquête publique sur le projet éolien du Balinot

Cette note pour l'enquête publique sur le projet du Balinot (6 éoliennes de 165 m de haut), sur les communes de Rubescourt et de Le Frestoy-Vaux est à appréhender avec le projet dit « Parc du Frestoy » (5 éoliennes de 180 m de haut), sur les communes d'Assainvillers et du Frestoy-Vaux dont l'enquête publique démarrera le 28 janvier.

En fait ces deux enquêtes auraient du être jointes et n'en faire qu'une pour que les habitants se rendent bien compte de ce qui les attend : **un encerclement à 360°**.

La MRAE avait même recommandé de ne faire qu'une seule enquête avec les parcs de Rollot, Le Frestoy-Vaux, Mortemer (12 éoliennes) et celui des Garaches (Assainvillers) 5 éoliennes de 194 m de haut !

Ces deux derniers viennent d'obtenir leur autorisation. Dans un rayon de 1500m autour de Rubescourt et Le Frestoy il y aura 28 éoliennes.

Les habitants seront totalement encerclés et saturés par des éoliennes qui seront tout près, dont 8 entre 530 m et 750 m des maisons, donnant un sentiment d'écrasement aux habitants.

A 4 kilomètres ils auront 69 éoliennes et à 20 kilomètres la MRAE compte 509 éoliennes déjà construites, autorisées ou en instruction.

Certaines communes, sont prêtes à accepter le plus possible d'éoliennes au détriment de milliers d'habitants des communes voisines dont ils pourrissent l'environnement.

Il est à noter que les projets de parc sont portés par des opérateurs différents : VSB, Energie Green, RWE, Valeco etc.

Autant dire qu'il n'y a aucune synergie, aucune optimisation financière pour les collectivités territoriales et un développement totalement anarchique avec de nombreuses nuisances pour la population.

Quelques arguments complémentaires :

Le conseil municipal de Le Frestoy-Vaux a voté contre le projet à Piennes-Onvillers et pour le projet du Parc Le Balinot à Le Frestoy

Vote à bulletins secret favorable à une voix de majorité : 2 conseillers en conflit d'intérêt (propriétaires de terrains sur lesquels des éoliennes seront implantées) n'ont pas participé, 3 votes contre et 4 pour.

Le projet avait été présenté au conseil par l'opérateur mais le contenu de l'enquête publique n'a pas été étudié par le conseil qui s'est prononcé un jour après l'ouverture de l'enquête publique. Il n'y a eu aucune présentation du contenu du dossier par le maire excepté les montants financiers attendus par la commune. A noter que le conseil n'a pas vu de proposition financière écrite de la part de l'opérateur...

L'opérateur n'est donc pas engagé. **Le conseil n'aurait dû se prononcer qu'au vue d'une vraie proposition écrite.**

L'enquête est biaisée car elle ne porte que sur une partie des parcs en cours d'instruction qui vont impacter les habitants, cela empêche que la population prenne conscience du véritable impact et ne

Dans les simulations la disponibilité et l'estimation de production est largement surévaluée, les opérateurs annoncent le plus souvent des disponibilités de 30 à 35%. Ce chiffre n'est pas indiqué dans l'enquête publique de Rubescourt/Le Frestoy-Vaux

Dans le dossier d'enquête publique des chiffres de production électrique du parc équivalant à 14.000 foyers sont annoncés. Il est aussi à noter que dans le dossier d'enquête sur le parc éolien ouvert à Piennes Onvillers ouvert le 4 novembre 2021 l'opérateur allemand VSB indiquait pour 7 éoliennes de 150 m de haut une capacité similaire à celle du parc du Balnot soit environ 3,2 MWh ; une puissance totale supérieure à celles des 6 éoliennes du Balnot mais permettent d'alimenter 14000 habitants et non 27000 !

La méthode de calcul n'est pas donnée et ces chiffres sont de toute façon faux. La production du parc éolien de Montdidier était annoncée comme couvrant plus que le besoin de la commune. Or ce n'est pas le cas.

RWE écrit que tous ses parcs éoliens dans le monde : Allemagne, États-Unis d'Amérique, autres pays d'Europe, **ont produit moins d'électricité car il y a eu moins de vent partout en même temps**. Or un argument toujours cité des opérateurs éoliens est que si il n'y a pas de vent dans un pays voire dans une région, les autres pays européens auront toujours du vent et grâce à l'interconnexion des réseaux on pourra compenser et avoir toujours de l'électricité.

RWE lui-même prouve le contraire car il a des parcs partout en Europe. On voit aussi que quand il y a peu ou pas de vent, aux mois de février et d'août, il n'y en a nulle part alors que la consommation électrique augmente fortement. On doit alors faire appel pour répondre à 100% du besoin de capacité de production non renouvelable, dites classiques ou « pilotables », nucléaire, charbon, gaz (énergies carbonées pour le gaz et le charbon)

. En résumé l'énergie éolienne ne remplace pas la production d'énergie par des centrales « pilotables », elle s'y ajoute, pour le plus grand bonheur des opérateurs d'électricité à base de charbon ou de gaz et des compagnies pétrolières qui sont leurs meilleurs alliés.

RWE montre dans son rapport 2021 que la production d'électricité éolienne est intermittente et RWE reconnaît que la production de ses parcs éoliens au Texas en février 2021 a été arrêtée à cause des conditions climatiques (grands froids et forts vents) **causant le "black out" à savoir de coupure totale de l'approvisionnement en électricité du Texas le 14 février 2021** pendant une semaine alors que la demande d'électricité était forte ; **620 personnes sont mortes de froid**.

Le risque de blackout à cause du développement de l'énergie éolienne est réel et il n'est pas réduit par l'interconnexion des réseaux de production électrique au niveau européen.

Sources (anglais):

- https://en.wikipedia.org/wiki/2021_Texas_power_crisis

- <https://www.texasmonthly.com/news-politics/texas-blackouts-natural-gas/>

Saturation et encerclement insupportables pour les habitants

Le Frestoy-Vaux va être totalement encerclé et cerné à 360° avec un premier cercle de 11 éoliennes à moins de 1.000m (dont 8 entre 530 et 750m des habitations). En fait dans un rayon de 4 kilomètres il a 69 éoliennes (!) déjà construites, autorisées et en instruction ; dans le rayon de l'étude (20,2 kilomètres) il y a 23 parcs en exploitation, 16 projets accordés et 13 projets en instruction. En

2
4/1

tout 509 éoliennes (MRAE dossier d'août 2020 projet Le Frestoy Assainvillers) . Ce sera totalement insupportable.

La future « densification » des parcs : quand on dit « Oui » à un parc éolien, quelques années après on se retrouve avec le double d'éoliennes, voyez le parc de Montdidier (4 éoliennes de 2 MW au début et maintenant l'autorisation à Assainvillers Les Garaches de 5 éoliennes de 195 m de haut en plus ; à Beuvraignes près de Roye ils ont commencé avec 5 éoliennes maintenant il en ont 30 !) Dans 5 ans nous aurons 20 éoliennes au Frestoy,

L'appât du gain de quelques-uns est insatiable et occulte complètement les conséquences à moyen et long terme ce qui est contraire à la mission d'un élu .

Une atteinte majeure à l'environnement

Dans son rapport sur le parc du Balinot et dans celui de la mission à l'environnement (MRAE) indique qu'il y a des sérieux impacts sur la faune en particulier sur les oiseaux et les chauves-souris, que les éoliennes sont trop près des haies et des bois ce qui va poser des problèmes avec la faune.

Qui paiera le démantèlement ?

RWE a provisionné seulement 50.000€ dans le dossier alors que cela coûte déjà aujourd'hui entre 350.000 et 450.000€ de démanteler le socle de 1.200 tonnes de béton ferrailé. L'opérateur sera loin ; les propriétaires des terrains ? peu probable car ils auront touché en moyenne 12.000€ de loyer par an, soit 240.000€ sur 20 ans ; les communes ? probable qu'on les appelle à l'aide, mais en auront-elles les moyens ? l'Etat ? pas sûr.

RWE ne répond pas à la législation du 22 juin 2020 car le dossier a été rédigé avant et pas mis à jour depuis.

La valeur de nos maisons va baisser de 20% en moyenne et elles seront invendables.

S'il y a 100 maison à Le Frestoy-Vaux d'une valeur moyenne de 180 000€ cela représente une perte de valeur de 20% soit 36.000€ par maison et 3,6 millions d'euros de pertes dans cette seule commune.

Une compensation devrait être demandée si par malheur le projet devait voir le jour, et cela à l'image de ce qui a été obtenu en Mayenne, en particulier la baisse des taxes foncières sur les propriétés bâties.

Et notre santé ? avec 11 éoliennes à moins d'un kilomètre, le stress du bruit, aux clignotants rouges et blancs la nuit, l'effet stroboscopique (passage des pales dans le soleil) ; et les éleveurs proches de parcs éoliens en savent quelque chose. La cour d'appel de Toulouse a reconnu des troubles de voisinage graves dus aux éoliennes, des problèmes de santé etc.

La commune ne va pas récupérer grand-chose financièrement or notre vie et celle de nos enfants va être pourrie pendant 25 ans.

Jean-Michel SERRES

0608308457

jean-michel.serres@wanadoo.fr

Avis contre



Le 15 janvier 2022

Avis défavorable déposé par un habitant de Montdidier (une des 29 communes).

Observation notée n°16

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 9 h 35

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par un habitant de Frestoy-Vaux Monsieur Smajda conseiller municipal du Frestoy-Vaux

Je suis contre le projet du Balinot qui va impacter la commune par le visuel et le Bois du Balinot avec ses écureuils et les faucons qui chassent dans les champs. Quoiqu'il en soit je n'adhère pas à ce projet d'éoliennes sur notre commune.

J'espère être entendu.

Avis défavorable déposé par un habitant de Frestoy-Vaux

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°17

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 9 h 55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par un habitant de Frestoy-Vaux Monsieur Lefebvre Rudy 13 rue des Ilias à Frestoy-Vaux. du Frestoy-Vaux

Nous allons être encerclés complètement d'éoliennes, 11 à 500 et 700 m des habitations avec 30 machines dans un rayon de 2 km. Nous ne pourrons plus sortir sans avoir des éoliennes dans notre champ de vision jour et nuit. Et le bruit ? Au secours.

Qu'allons-nous laisser aux générations futures, 60 machines, dans un rayon de 4 km. Les rapports montrent (rapport MRAE) un impact sur les animaux, certains sur liste rouge au niveau européen, sur les habitants aussi, bruit, saturation visuelle.

Je suis contre le projet. Les Hauts de France et la Picardie ont suffisamment de ces machines sur leur sol.

Merci de votre écoute.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable portée par un habitant de Frestoy-Vaux.

Observation notée n°18

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 10 h 30

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par un habitant de Frestoy-Vaux Monsieur Fache 5 rue des Marronniers à Frestoy-Vaux. du Frestoy-Vaux

Je me retrouve dans mon village natal entouré d'éoliennes. Cela ne me convient pas, la campagne doit rester une campagne et non un système de rentrée d'argent pour certains agriculteurs et autres.

La beauté de la campagne n'existe plus. Où on va ?

Je me suis battu pour éviter l'aéroport. Je me battrais contre ces installations. La campagne doit rester la campagne et non des centres d'enrichissements.

Avis défavorable déposé par un habitant de Frestoy-Vaux

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°19

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 10 h 55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par une habitante de Rollot Madame Vincant J.P. et Monsieur Vincant (ce dernier non présent à la permanence). Rollot est une des 29 communes.

Nous aimerions connaître, comme c'était prévu, les résultats de l'appareil mis chez nous pour relever le bruit.

Avis : Pas d'opinion formulé sur le projet. Rollot est une des 29 communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°20

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 11 h 20

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par Monsieur Damay Jean-françois habitant à Bouillancourt La Fontaine 80500, Bouillancourt La Fontaine est une commune de la Somme hors du périmètre des 29 communes.

Je déclare être opposé au projet d'implantation d'éoliennes sur le secteur afin de préserver notre village au niveau environnemental et visuel et également de lutter contre le bruit occasionné par les éoliennes.

Avis défavorable déposé par un habitant de Bouillancourt La Fontaine une commune de la Somme hors du périmètre des 29 communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DAMAY JEAN FRANCOIS

1 rue de l'église

80500 BAVILLANECOURT LA BATAILLE

le 15/04/2022

Observation notée n° 20 sur le
royaume de Frétey-Vaux

Monsieur le Commissaire
Enquêteur.

Bonjour Monsieur,

Je vous écris pour vous dire que je suis contre
ce projet éolien du Parc des Balmets. Aynulteu,
je exploite une parcelle proche ^{sur la commune de Frétey-Vaux} des éoliennes. Je suis
subir de nombreuses nuisances: - perturbations visuelles,
(effets stroboscopiques, dégradation du paysage...)
- perturbations sonores, perturbations des systèmes de
guidage GPS, perturbations de la faune et certainement
de la flore, risque de chute de glace... Bref, ce
projet est une catastrophe écologique pour la
population rurale. A votre place, j'aurais honte
de proposer à la population un tel projet!!

DAMAY JEAN FRANCOIS



Avis défavorable porté par un habitant de la Somme.

Observation notée n°21

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 11 h 35

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par un habitant de Frestoy-Vaux Monsieur Cugny Sébastien habitant 11 bis rue des Marronniers à Frestoy-Vaux.

Je déclare être opposé au projet d'implantation d'éoliennes sur le secteur afin de préserver notre village au niveau environnemental et visuel et de lutter contre le bruit occasionné par les éoliennes

Avis défavorable déposé par un habitant de Frestoy-Vaux

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°22

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 11 h 55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par un habitant de Quivrières dans la Somme Monsieur Grizard. Quivrières est une commune de la Somme hors du périmètre des 29 communes.

Avis défavorable déposé sous forme d'une pièce jointe de 3 pages : Document de la Préfecture des Hauts-de-France DREAL intitulé « Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France » notée par le commissaire enquêteur PJ de l'observation n°21.

Pièce(s) jointes(s) : Une pièce jointe. Un document de 3 pages notée observation n° 22 par le commissaire enquêteur.

15/01/2022 4/3

Mr Grizard
obscurité = 22

Monsieur le commissaire enquêteur,

En appliquant la *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France*¹, la commune de Frestoy Vaux sera déjà en situation de saturation et d'encerclement pour le cas ou les autres projets en instruction de Piennes Onvillers, des Moulins du Monchel et de la Petite Sole voient le jour. (Tableau ci-joint ligne « Sans projet »)

Les projets du Balinot et du Frestoy aggravent cet encerclement et cette saturation pour atteindre des valeurs inenvisageables (Tableau ci-joint ligne « Frestoy Vaux») comme par exemple le critère 1 d'occupation des horizons qui serait quasiment porté AU DOUBLE du seuil de tolérance ! Il va de soi qu'aucune mesure de compensation ni de tentative de justification ne devient crédible !!!

Sur la carte page 8 du document de la DREAL cité plus haut vous remarquerez que la commune avait déjà au moins 1 indice dans le rouge en décembre 2020 alors que seules les éoliennes autorisées à cette époque étaient prises en compte.

En conclusion l'acceptation de ce projet induirait selon les critères de la DREAL l'aggravation considérable de la saturation du territoire et l'encerclement du village.

Cordialement

Christophe GRIZARD
Agriculteur à Quivières



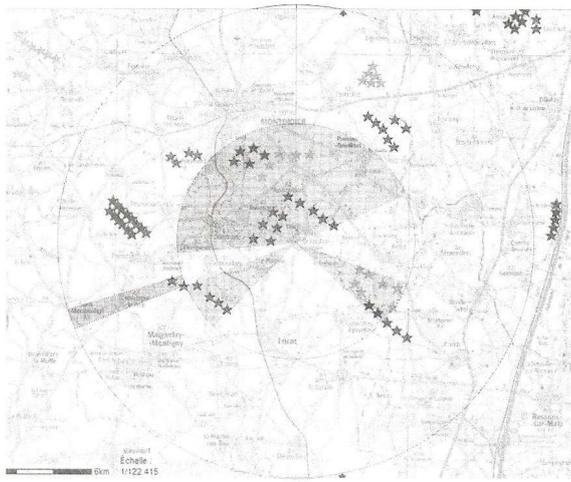
¹ https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-05-26_methodo_saturation_v2.pdf

157.04/2022 1/3
Mr Guigou
Observation n° 22

Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France

Mai 2021

15/01/2022 3/3
 MR Guizard.
 Josselin n° 22



Commune ou lieu-dit	somme des angles occupés dans un rayon de 5 km	somme des angles occupés dans un rayon de 5 à 10 km	critère 1 indice d'occupation des horizons. Seuil inf à 120	nombre d'éoliennes dans un rayon de 5 km	critère 2 indice de densité Nbre/critère 1 seuil inf à 0,10	critère 3 espace de respiration minimum 160	Nbre au km² seuil inf à 0,25
Fresby Vaux	208	5	213	34	0,16	91	0,22
Sans projet	94	53	147	22	0,15	91	0,16

Avis défavorable porté par un habitant de la Somme habitant hors du périmètre des 29 communes.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable porté par un habitant de la Somme habitant hors du périmètre des 29 communes.

Observation notée n°23

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 12 h 15

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : déposée par Madame Froideval habitante de Bouillancourt-la Bataille dans la Somme dans la Somme. Bouillancourt-la Bataille est une commune de la Somme hors du périmètre des 29 communes.

Lucie FROIDEVAL
9 rue St Sauveur
80500 BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE

M^{me} FROIDEVAL 1/2
Observation n° 23

Le 15 octobre 2022,

Objet : Enquête publique du projet de parc éolien des Balinots

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de cette enquête publique, vous êtes chargé de réunir les observations concernant l'éventuelle autorisation d'exploiter l'ICPE du parc éolien des Balinots, sur les communes de FRESTOY-VAUX et de RUBESCOURT dans les départements de l'OISE et de la SOMME.

Je m'oppose à ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- Notre mix énergétique français est aujourd'hui le plus décarboné d'Europe. L'éolien est un moyen de production **aléatoire et non pilotable** qui nécessite lorsqu'il n'y a pas de vent, d'être couplé à des centrales à gaz et à charbon. Ces dernières rejettent du CO2. **Ce nouveau parc ne permettra donc pas de lutter contre le réchauffement climatique.**
- **Le facteur de charge d'une éolienne est beaucoup trop bas** (environ 20 pour 100) pour une production électrique.
- **Trop d'aérogénérateurs industriels sur notre territoire.**
Notre région Hauts-de-France est la première en terme de puissances et d'éoliennes installées. On se retrouve à environ 500 éoliennes construites, autorisées ou en instruction à 20km à la ronde autour de ce projet éolien des Balinots. Trop, c'est trop !
- **Impacts néfastes sur la santé**
+Les habitants se retrouveront avec plus de **40 flashes lumineux par minute**, jour et nuit. Ils devront clore leurs fenêtres de stores pour ne pas subir la pollution lumineuse la nuit et lors des effets stroboscopiques. Un coût non pris en charge par le promoteur mais bel et bien par les familles pour protéger petits et grands!
+**Des infrasons** qui ne semblent pas bons pour le cœur et l'oreille interne des mammifères.
+**Le bruit.** Selon l'orientation du vent, j'entends les éoliennes situées à 2km500 dans ma maison les fenêtres fermées. Les habitants subiront la même chose que nous.

Mme FROIDEVAL 2/2

Observation n° 23

- **Conséquences négatives sur la biodiversité**

+Je crains une augmentation des **problèmes de santé et de mortalité des vaches** de la ferme du Pas, située à RUBESCOURT

+Je crains une augmentation de la **mortalité des chauves-souris** (espèce menacée). Les éoliennes E1 et E5 seront implantées à proximité du bois Balinot, à des distances inférieures aux recommandations d'EUROBATS et de la SFPEM « Une distance de sécurité minimum de 200 m par rapport aux éléments arborés doit être respectée pour éviter tout survol d'éolienne ».

+La MRAE stipule de forts enjeux avifaunistiques et chiroptérologiques sur ce site d'implantation. Le principe ERC « Eviter, Réduire, Compenser » a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement. Il serait donc souhaitable **d'Eviter** tout bonnement ce désastre écologique. D'autant plus que les autres parcs en instruction seront très proches. Aucune trouée de plus de 1000m ne permettra le passage des oiseaux.

+Menaces sur la faune et la flore de notre **Vallée de l'Avre et des Trois Doms**. En février 2021, cette vallée a été **labellisée RAMSAR** dans la SOMME. C'est un espace naturel reconnu internationalement pour la qualité de ses zones humides et de sa biodiversité.

- **Impacts socio-économiques**

+**dévaluation immobilière**

+**provision insuffisante pour le démantèlement**

Environ 60000 euros par éolienne ne suffiront pas. Les devis à ce jour sont d'environ 420 000 euros sans compter le démantèlement du socle!

+**l'augmentation du prix de l'électricité** qu'il engendre (dénonciation de la Cour des Comptes)

+**Ce projet génère des conflits dans notre Communauté de Communes du Grand Roye.**

Compte tenu de la très forte concentration de parcs éoliens dans le secteur d'étude ainsi que les motifs relatifs à la biodiversité et à préservation de notre cadre de vie, je vous demande Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre **un avis défavorable à ce projet.**

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma respectueuse considération,

Madame FROIDEVAL

Avis défavorable sous forme d'une lettre de 2 pages datée 15/10/2021 notée observation n° 23 par le commissaire enquêteur.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable porté par un habitant de la Somme hors du périmètre des 29 communes.

Observation notée n°24

Date de dépôt : Le 15/01/2022 à 12 h 20

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Piennes-Oronvillers dans la Somme Monsieur Laurent Balaire une commune située dans le périmètre des 29 communes.

Il a va déposer un avis défavorable sur le site internet dédié à l'enquête.

Avis défavorable déposé par un habitant de Piennes-Oronvillers dans la Somme située dans le périmètre des 29 communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°25

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 09h00

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Le Ployron dans l'Oise 9 rue des prêtres, Monsieur Candas Marcel. Le Ployron est une commune située dans le périmètre des 29 communes.

Stop à l'implantation et à la multiplication obligatoire, anarchique des éoliennes.

Arrêter de dénaturer le paysage.

Trop c'est trop

Avis défavorable déposé par un habitant de Le Ployron une commune de l'Oise située dans le périmètre des 29 communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°26

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 10h00

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant Monsieur Bouche Hervé de Ayencourt le Monchel, propriétaire à Rubescourt dans la Somme une des deux communes du projet.

Monsieur Bouche consulte quelques éléments du dossier et dépose un avis défavorable au projet.

Je suis contre les éoliennes pour les motifs suivants ;

- Pollution visuelle, beaucoup trop d'éoliennes dans un périmètre restreint,
- Pollution sonore, bruit important,
- Pollution du sol, béton au pied des éoliennes, où en est l'écologie,
- Problèmes dans les élevages, mortalité importante,
- Paysages complètement défigurés,
- Destruction de la biodiversité

- Dévalorisation des biens immobiliers,
- Réflexion :
- Pourrait-on implanter les éoliennes sur tout le territoire français au lieu de les concentrer juste dans le département de la Somme ?
- Le côté financier, trop d'argent distribué, l'emporterait-il sur le bien-être humain et animal.

Monsieur Bouche est propriétaire de terres agricoles au milieu du bois du Ponchel près de la ferme du Pas à Rubescourt.

Sur ces terres, il exploite une entreprise agricole d'élevage de gibiers (faisans et perdreaux). Il est inquiet sur le comportement des animaux de son élevage et le risque de mortalité que pourrait entraîner l'implantation des éoliennes du projet et particulièrement l'éolienne E1. Il se demande si le projet (pour lequel il a un avis défavorable) se réalise quand même s'il va pouvoir continuer son activité et si RWE lui paiera les pertes financières correspondantes (directes et consécutives). Il est propriétaire également de deux maisons sur ces terres agricoles de Rubescourt qu'il a mis en location. Il souhaite savoir s'il bénéficiera d'une compensation pour la dépréciation immobilière de ces deux maisons..

Complément ajouté au cours de l'entretien par le commissaire enquêteur suite aux remarques complémentaires(dictées par lui) de Monsieur Bouche qu'il assigné pour validation.

Avis défavorable déposé par un propriétaire de Rubescourt une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable porté par un propriétaire des deux communes

Observation notée n°27

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 10h30

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite de deux habitants de Le Frestoy-Vaux dans l'Oise, Une des deux communes du projet .

Mon amie et moi sommes habitants de Frestoy-Vaux.

Nous sommes contre le projet du parc éolien du balinot SAS à Frestoy-Vaux et également contre le Projet de de Frestoy-Vauc et Assainviller présenté par Valeco pour les raisons suivantes :

- Ce n'est pas esthétique,
- Nuisances sonores,
- Les pales représentent un danger pour les oiseaux et les chauves-souris,
- Interférence avec les ondes,
- De chez nous (de notre jardin) nous verrons forcément les éoliennes qui seront installées sur le Frestoy-Vaux par RWE et sur Frestoy-Vaux et Assainviller par Valeco. C'est épouvantable.
- Nos beaux paysages sont devenus « industrialisés » et vont le devenir encore davantage si ces projets voient le jour.

- **Merci de bien vouloir prendre en compte les avis des habitants. Ce sont les avis les plus importants car les plus impactés par ces installations ;**
- **Tout ceci n'est qu'une histoire de d'argent, les promoteurs et les agriculteurs qui louent leurs parcelles sont ravis. Mais ils ne pensent pas aux autres humains et animaux.**
- **Texte écrit par le commissaire enquêteur à la demande des deux visiteurs.**

Avis défavorable déposé par deux habitants de Le Frestoy-Vaux une commune des deux communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable porté par deux habitants de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Observation notée n°28

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 10h45

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un exploitant agricole éleveur de bovins à Rubescourt et propriétaire de terres agricoles avec sa famille à Rubescourt dans l'Oise, Monsieur Moreau Etienne. Rubescourt est une des deux communes du projet.

Monsieur Moreau a fait part dans une observation déposée sur le registre de Rubescourt le 08/01/2022 de sa grande inquiétude sur les conséquences de l'installation d'éoliennes à proximité immédiate de ses parcelles destinées à l'élevage de bovins (parcelles de prairies),

Il a une exploitation de bovins depuis toujours sur ces parcelles. Les éoliennes E1 et E2 sont situées à moins de 200 mètres de ses prairies d'élevage (200 m mètres environ), particulièrement l'éolienne E1.

Beaucoup de réclamations ont été faites par des exploitants d'élevage de bovins situés à proximité d'éoliennes précisant qu'ils ont constaté des pertes directes : mortalité, pertes de poids, avortement, ratio sexe des veaux modifié...

Il est onc très inquiet du projet en cours particulièrement pour l'impact du parc éolien dans son ensemble et des conséquences que pourrait subir son élevage de bovins.

Il a un avis défavorable à l'heure actuelle dans l'attente des résultats d'études scientifiques précisant l'impact des éoliennes sue les exploitations d'élevage. Il souhaite que le projet soit retardé dans l'attente de ces résultats et que toute la lumière soit faite sur ce problème.

RWE le porteur de projet a précisé verbalement à Monsieur Moreau Etienne que la société RWE s'engage à prendre en charge ls pertes directes d'exploitation de son élevage et consécutives (foncières...) si le projet se réalise.

Monsieur moreau si le projet se réalise souhaite que toute la lumière soit faite au préalable et qu'un protocole précis soit établi avec RWE sur les mesures des conséquences que pourrait subir son exploitation d'élevage de bovins (directes et consécutives) par des experts qualifiés.

Avis défavorable déposé par un exploitant agricole de Rubescourt une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remarque du commissaire enquêteur

Avis défavorable porté par un exploitant agricole de Rubescourt une des eux communes du projet.

Observation notée n°29

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11h55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Le Frestoy-Vaux, 1 chemin de Montdidier à 689 m de l'éolienne E5. dans l'Oise, Monsieur Simon. Une des deux communes du projet.

Monsieur Simon a un avis très défavorable sur le projet auquel il est fortement opposé ainsi que son épouse notamment pour les raisons suivantes :

- **Pollution visuelle,**
- **Gain de 2 % sur 25 ans sur le CO2 entre ce que cela coûte et ce que l'on va gagner,**
- **Perte de valeurs immobilières de son habitation et de celles de ses voisins qu'il estime à 25-30 %.**

Avis défavorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°30

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 00

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'une conseillère régionale Madame Brigitte Lhomme

Madame Lhomme dépose un avis défavorable au projet et joint une lettre datée 1 01 2022 de 1 page du président de la région Hauts-de-France Monsieur Xavier Bertrand.

Avis défavorable déposé par Monsieur Xavier Bertrand et Madame Lhomme

Avis défavorable déposée par une personne d'un des départements du projet et par le Président de la Région.



Région
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : X/IAH

17 JAN. 2022

25 à l'obus n° 30.
sur la route de Le Frestoy Vaux
M. Juge.

Monsieur Yves MOREL
Commissaire enquêteur
Mairie du Frestoy-Vaux
9 rue du Tileuls
60420 LE FRESTOY VAUX

Lille, le 12 JAN. 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6% du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28% de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encercléments des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Fort de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes du Frestoy-Vaux et Rubescourt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

En à vous,

Xavier BERTRAND

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 - fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Pièce(s) jointe(s) : Pièce jointe d'une page lettre du Président de la région Hauts-De-France datée 12 01 2022 noté observation n° 30.

Avis défavorable porté par une Conseillère régionale et le Président de la Région.

Observation notée n°31

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 10

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'une habitante, 318 rue d'Enfer à Courcelles-Epayelles dans l'Oise, Madame Annick Delpech. Une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet.

Monsieur Simon est contre une implantation d'éoliennes tout azimut provoquant :

- Un désagrément visuel,
- Du bruit constant pour les habitants (santé)
- La bétonnisation à outrance du sol,
- Certainement un massacre des oiseaux migrateurs et autres oiseaux de la région ???

J'habite à 1.5 km d'une éolienne existante. Je constate du bruit constant quand le vent est correspond à mon habitation.

Avis défavorable déposé par un habitant de Courcelles-2payelles Une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°32

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 20

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'une habitante 2 rue de la Montagne de Orvillers-Sorel, dans l'Oise, Madame Chantal Fouillard Une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet.

Avis défavorable au projet.

Valeur économique ou valeur écologique ?

Sortie de l'autoroute A1 Ressons sur Matz Première apparition des éoliennes de Mortemer. Gare de Picardie, notre environnement est saturé de ces parcs éoliens. Nos sols sont-ils destinés à être bétonnés ?

Ne menace-t-on pas notre équilibre écologique et visuel ? Après les « dents creuses » comment appelle-t-on les champs soumis à cette implantation sauvage ?

Comptant sur votre compréhension.

Avis défavorable déposé par une habitante d'une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°33

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 25

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'une habitante de Orvillers-Sorel, une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet, Madame Aline Bastien.

Madame Bastien dépose un avis défavorable au projet :

Stop !!!

Quel impact sur la santé, la faune, la flore.

Avis défavorable déposé par une habitante d'une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°34

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 30

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Orvillers-Sorel, dans l'Oise, Monsieur Patrice Bastien, une commune hors du périmètre des 29 communes du projet.

Monsieur Bastien a un avis défavorable sur le projet déposé sous la forme d'une pièce jointe datée 0/02/2022 1 page notée n° 34

Avis défavorable déposé par une habitante d'une commune de l'Oise hors du périmètre des 29 communes du projet.

M. Bastien Patrice.
62 rue de Flandre
60490 Orvillers Sorel



le 08-02-2022

Observation n°29
région Frestoy-Vaux
(Lige)

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous adresse mes inquiétudes au sujet du parc Éolien de Frestoy Vaux. Celui-ci vient s'ajouter à d'autres projets qui a terme nous encercle (Virtuellement) dans nos villages.

La nocivité des infractions de ce type d'éolien n'est plus à démontrer. Je vous invite à vous documenter des travaux du professeur Marina Alves-Pereira, Docteur en biologie et science de l'environnement.

L'impact sur le vivant (pour ma part les raches baltiques) est réelle.

Il me semble que faire une pause dans le développement éolien dans notre région déjà saturée serait souhaitable pour en mesurer les effets sur la santé humaine et animale.

Cela permettrait de repenser l'éolien selon un cahier de charge correspondant à la demande des habitants qui les côtoient au quotidien. (norme de hauteur forme recyclage, effet sonore etc)

Comptant sur votre analyse pour faire valoir mon refus à ce type de projet.

Recevez Monsieur le commissaire mes salutations respectueuses.

Avis défavorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointe(s) : Une pièce jointe lettre datée 08/02/2022 1 page notée observation n°34.

Observation notée n°35

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 12 h 35

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Le Frestoy-Vaux, Monsieur Pieesik julien . Une des deux communes du projet.

Monsieur Piesik a un avis défavorable sur le projet du Balinot dans sa lettre datée 26 01 2022 en soulignant entres autres l'impact lié au cumul des autres projets installés, autorisés et en cours d'instruction notamment à le Frestoy-Vaux.

M^r Fiedik Julien
23 rue des Cèpres
60420 Le Frestoy Vaux

Observation notée sur le registre Frestoy-Vaux
n° 35
Lettre de 1 page datée 26/01/2022

à l'attention du commissaire enquêteur

Je soussigné M^r Julien Fiedik m'oppose
au projet éolien Le Frestoy Vaux - Rubesco
car il y a déjà beaucoup d'éoliennes au
alentours, sans compter les projets déjà votés
et acquis, plus maintenant celui de Frestoy le
RUBESCOURT. ce qui fera au total
69 éoliennes sur 4 km² -
c'est impensable !! pour notre vie, la
faune, le bruit, le pue de nos maisons.

Le Frestoy Vaux, le 26/01/2022



Avis défavorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointe(s) : pièce jointe à une lettre de 1 page datée 26 01 2022 notée observation n° 35.

Observation notée n°36

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11h55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite de deux habitants de Le Frestoy-Vaux, Monsieur et Madame Poissant, ont déposé une lettre en émettant un avis défavorable sur le projet du Balinot. Une des deux communes du projet.

M^r et M^le Poissant
23 rue des R.ées
60420 Le Frestoy Vaux

25 de l'observation n°36
1 page.

A l'attention du commissaire enquêteur

Nous soussignés M^r et M^le Poissant
nous opposer au projet éolien de
RUBESCOURT - Le Frestoy Vaux..

- Trop d'éoliennes
- Très mauvais pour la vue et la faune.
- Revente des maisons dévaluées..
-

Sau à Frestoy Vaux
le 25/01/2022

Poissant


Avis défavorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointe(s) : pièce jointe notée observation n° 36 de deux pages jointe à cette contribution.

Observation notée n°37

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11h55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Le Frestoy-Vaux, 1 chemin de Montdidier à 689 m de l'éolienne E5. dans l'Oise, Monsieur Simon. Une des deux communes du projet.

Reg 2/2 deurb

Accusé de réception en préfecture
050-218091890-20210415-2-2021-14-DE
Date de télétransmission : 27/04/2021
Date de réception préfecture : 27/04/2021 (37)

Par ailleurs, les membres s'interrogent sur le démantèlement des installations dans l'hypothèse d'une cessation d'activité de l'entreprise.

M. le Maire répond que ce projet s'inscrit dans la politique voulue par le Gouvernement en matière de développement durable et d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, il considère que le porteur du projet prend en considération toutes les contraintes environnementales conformément à l'étude d'impact.

Quant à l'atteinte au paysage, cette appréciation relève de la subjectivité car la jurisprudence n'est pas constante dans ce domaine.

Enfin le démantèlement des installations est une obligation pour le porteur du projet et obéit à une réglementation précise, notamment concernant la remise en état des parcelles.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ;

- **Donne** un avis défavorable au projet et ne souhaite pas rencontrer ces entreprises

Fait et délibéré en ces jours, mois et an sus dits.
Pour copie conforme.

Le Maire :
CARRE Christophe

Avis défavorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Observation notée n°38

Date de dépôt : Le 08/02/2022 à 11h55

Lieu de dépôt : Registre Le Frestoy -Vaux

Contribution : Visite d'un habitant de Le Frestoy-Vaux, dans l'Oise, Monsieur Maxime. Une des deux communes du projet.

Monsieur Maxime émet un avis favorable sur le projet sous la forme d'une lettre d'une page manuscrite envoyée par courriel à la mairie de Le Frestoy-Vauxpar le 08 02 2022 après-midi après la fin de la permanence du 08 02 2022.

08/02/2022

Observation n° 38 sur le registre de Le Frestoy-Vaux
adressée au commissaire enquêteur le 08/02/2022
après-midi après la fin de la permanence.
M. J. n° observation n° 38 - 1 page
de commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour
avoir concerné le projet éolien.
Pour moi un projet éolien pas de carburant
nécessaire, pas d'eau polluée, pas de déchets
nuisibles.

Je suis sûr d'autant plus que l'activité
autour des parcs éoliens continue de fonctionner
comme avant voir mieux.

Concernant l'esthétique d'une éolienne qui
tourne avec le vent je trouve pas un
dérangement et plutôt agréable comme
des moulins qui récupèrent l'énergie de
l'eau ou du vent pour produire.

Monsieur le commissaire je suis pour
le projet.
L'éolien reste pour moi une bonne solution.
Bonne réception
cordialement
Mairie Habitat du Village de Frestoy-Vaux

Avis favorable déposé par un habitant de Le Frestoy-Vaux une des deux communes du projet.

Pièce(s) jointe(s) : pièce jointe de 1 page notée observation n° 38.